



## Divorce et protection des fonds propres

Par **Nadour lila**, le **23/05/2017 à 22:38**

Bonsoir,

Voilà j'envisage de divorcer mais je veux avant tout protéger mon argent que j'ai économisé seule pendant des années car contrairement à mon mari je pense au futur des enfants notamment - pour le moment, mon mari ne sait pas que je vais lancer la procédure - nous n'avons pas de compte joint - chacun son compte propre - j'ai ouvert des livrets à nos 2 enfants à leur nom propres - et je dispose d'une Epargne entreprise - il y a en tout une grosse somme d'argent que j'ai mise de côté seule et que je ne voudrai pas devoir partager avec mon mari en cas de divorce - pouvez vous m'aider à protéger cet argent que j'ai mis de côté seule grâce à des sacrifices ? MERCI à vous pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/05/2017 à 13:46**

Bonjour,

Avant de vous aider, sachant que l'intitulé des comptes n'a aucune importance dans une communauté, j'ai besoin d'avoir des éléments complémentaires...

- Quel est votre régime matrimonial ?
- Vos économies datent-elle pour partie, de l'époque où vous 'n'étiez pas mariée ?

Par **Visiteur**, le **24/05/2017 à 14:17**

Bonjour,

comme le dit Pragma il faudrait en savoir un peu plus... Sinon, l'esprit du mariage c'est la communauté ! A moins donc d'avoir un contrat de mariage spécifique, ce que vous appelez votre argent à vous seule, est à la communauté du mariage ! Et vice versa ! Sinon ce n'était pas la peine de vous marier ?!

Par **Nadour lila**, le **24/05/2017 à 15:13**

MERCI pour vos retours rapides: aucun contrat de mariage a été établi - régime communauté de biens. J'ai bien compris que ce qui est à lui est à moi. Cependant, cet argent je l'ai économisé moi même , seule, pour nos enfants - argent épargné avant et depuis notre mariage il y a 10 ans. N'y a t il donc pas un moyen de protéger cet argent ou dois je fermer

les comptes en question et retirer les fonds? Encore MERCi pour votre aide.